

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2395

présenté par
Mme Pompili, Mme Allain, M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot
à l'amendement n° 984 de Mme Le Dissez

APRÈS L'ARTICLE 30

I. A l'alinéa 6, après les mots :

« la production »,

insérer les mots :

« par plusieurs exploitants agricoles ».

II. Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« a bis) Au premier alinéa, après le mot : « production », sont insérés les mots : « par plusieurs exploitants agricoles ».

III. A l'alinéa 16, après les mots :

« la production »,

insérer les mots :

« par plusieurs exploitants agricoles »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à garantir que les dispositions fiscales proposées ne s'appliquent qu'aux installations de méthanisation collectives.